Normalisation pour la campagne domestique dans l'économie informelle

2000/2021(INI) - 30/11/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Miet SMET (PPE-DE, B) sur le travail domestique, le Parlement européen se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Toutefois, la plénière a attiré l'attention sur l'isolement des travailleurs domestiques et leurs relations atypiques avec leurs employeurs. Il invite en conséquence les États membres à définir des lignes directrices dans ce secteur avec l'aide des partenaires sociaux, afin de faire du travail domestique une profession reconnue. Le Parlement note en outre que même au sein de missions diplomatiques, les employeurs abusent régulièrement de leur statut vis-à-vis de leur personnel. Il invite en conséquence les États membres à subordonner la délivrance d'un visa au personnel domestique employé dans des missions diplomatiques au respect de conditions de travail minimales. Rappelant enfin que de nombreuses femmes migrantes sont employées dans ce secteur, la plénière estime que ces femmes devraient pouvoir compter sur des centres d'accueil spécialisés ainsi que bénéficier de l'aide nécessaire à la régularisation de leur permis de séjour temporaire ou pour engager des actions judiciaires lorsque leurs droits sont bafoués.